



## ÉDITO

JEAN-PIERRE LAC,  
Président de Lyon Place  
Financière et Tertiaire

### 30 ans déjà !

Il y a 30 ans, Roger MICHAUX avec l'appui de Raymond BARRE prenait l'initiative de lancer notre association.

Objectif : remplacer l'écosystème physique, réunissant des professions de la place financière autour d'une place de cotation par quelque chose de plus « virtuel ». Depuis 30 ans, les divers présidents qui lui ont succédé, Jacques BAUDRIER, Pierre WALKER, Michel CHAMPETIER, Marcel DERUY puis moi-même, avec leurs équipes, se sont évertués à poursuivre cet objectif. 300 structures adhérentes regroupant 2745 membres individuels nous ont rejoints.

Tous mobilisés, ils ont su créer le débat sur des thèmes extrêmement diversifiés mêlant l'actualité, les changements techniques et les orientations futures. Ils ont d'abord fait le lien entre eux, ce qui est essentiel pour répondre à notre mission de faire le lien avec les entreprises, les investisseurs et les collectivités qui nous entourent. L'Université et les syndicats professionnels ont toujours été présents autour de nous pour assurer ce lien. Nous espérons, au cours de ces 30 années, avoir contribué à promouvoir une communauté financière qui regroupe, dans la région, 75 000 emplois pour plus de 10 000 points de contact avec les entreprises et les investisseurs. Mais il reste encore beaucoup à faire. Certes, la Métropole de Lyon qui regroupe pratiquement 40 000 des emplois de la Place financière et tertiaire régionale peut s'enorgueillir d'être le siège d'organisations qui ont une portée résolument régionale quand ce n'est pas nationale. Mais il nous apparaît que, tant dans l'intérêt d'une Métropole qui doit pouvoir s'appuyer sur un « Hinterland » puissant, que dans celui d'un Conseil Régional qui trouvera dans les équipes financières des Métropoles de Lyon mais aussi de Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand un appui dans une de ses missions principales qu'est le soutien l'économie, le « travailler ensemble » s'impose. Modestement, et en espérant être le plus efficace possible, nous nous y attachons. En cela, les expériences existantes dans les autres régions françaises sont de précieux apports ; nous les partageons avec nos associations cousines. Le chemin reste long, en particulier lorsque l'on vient se comparer à ce qui se passe dans d'autres grandes régions européennes. Gageons que tout ceci devienne possible. En tout cas, nous nous y employons !

« Cette année nous célébrons donc le 30<sup>ème</sup> anniversaire de Lyon Place Financière et Tertiaire. En 30 ans, que de chemin parcouru par notre Métropole, que de chemin parcouru par les différents métiers fédérés au sein de cette belle association !

La communauté financière et tertiaire lyonnaise est forte de nombreuses équipes et directions régionales ou interrégionales de grands organismes financiers : délégations importantes des grandes banques nationales, sièges des banques mutualistes, concentration importante de grandes compagnies d'assurance dont de grands noms nés à Lyon et désormais références nationales et internationales, grandes sociétés d'audit et de conseil, grands professionnels du chiffre et du droit, sociétés d'investissement de renom... cette communauté est dense et riche tant par sa diversité que par son excellence.

Mais la Métropole de Lyon est aussi et surtout forte de professionnels de la finance résolument engagés et compétents pour accompagner et faire croître l'ensemble de nos entreprises. Nos entreprises, grands comptes, PME, start-up ont besoin des 40 000 emplois que rassemblent les métiers de la finance et du tertiaire pour avancer dans leurs projets de développement, gérer leur croissance mais également leurs difficultés.

À l'image de la Part-Dieu que nous sommes en train de transformer en profondeur pour en faire un quartier d'affaires mixte, toujours mieux connecté et plus agréable à vivre, répondant aux aspirations des entreprises de demain, Lyon constitue le hub incontournable du financement de l'économie réelle pour l'ensemble de notre grande région et au-delà. Il n'y pas probablement pas d'autres domaines d'activité dans lesquels l'interdépendance entre la capitale régionale et l'ensemble des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes est aussi forte et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Depuis 30 ans, l'association Lyon Place Financière et Tertiaire œuvre pour valoriser les hommes et les femmes qui travaillent au financement de l'économie, pour créer les conditions de la réussite, de l'expansion et de l'épanouissement entrepreneurial, pour mieux faire connaître les tendances et évolutions du secteur, pour faire se rencontrer entre eux les professionnels de la Place lyonnaise. Elle constitue un partenaire de premier plan de la Métropole pour appuyer notre territoire dans sa politique de promotion et d'attractivité économique.

Notre Métropole est fière du travail réalisé par votre association depuis 30 ans et je me réjouis d'être à vos côtés pour vous souhaiter un bel anniversaire ! »



## TRIBUNE

DAVID KIMELFELD,  
Président de la Métropole de Lyon

# LE DIGITAL : MENACE OU OPPORTUNITÉ POUR LE SECTEUR BANQUES / ASSURANCES ?

Le digital a inauguré l'ère des banques et des assurances en ligne et sans guichet en même temps qu'il a ouvert à la concurrence mondiale un secteur longtemps national. Faut-il s'inquiéter alors de l'avenir dans les grandes banques et compagnies d'assurance françaises ? Leurs résultats vont-ils durablement s'effriter ? Quelles conséquences pour l'emploi ? Des sujets abordés en juin dernier par Lyon Place Financière et Tertiaire qui organisait son 2<sup>e</sup> évènement phare de l'année de ses 30 ans, le 14 juin, sur le thème : la (r)évolution digitale et ses conséquences pour le secteur bancaire et de l'assurance.



L'industrie bancaire n'a pas été épargnée au cours des dernières années : stagflation monétaire et taux bas, voire négatifs, inflation réglementaire à l'origine de 50% des investissements réalisés par les banques pour les respecter, crise financière mondiale des subprimes, apparition des FinTech et des start-up financières... Tout a concouru à une dégradation substantielle de la rentabilité des banques de détail avec des taux réduits à 10%. Trois à quatre fois moins qu'il y a 10 ans ! Valérie OHANNESSIAN, Directrice Générale Adjointe de la Fédération Bancaire Française ne cède pas pour autant au pessimisme, considérant que cette nouvelle donne conjoncturelle et structurelle oblige le secteur à muter profondément, un exercice qu'il a connu dans le passé selon elle, faisant référence au catastrophisme des années soixante-dix, quand le rapport Simon NORA - Alain MINC comparait l'industrie bancaire à la sidérurgie mourante.

## UBÉRISATION

Il n'empêche, la tâche est d'envergure d'autant qu'il incombe au secteur bancaire une responsabilité éminente en matière de vitalisation des territoires et de création de lien social. Cette transformation inéluctable du secteur s'opère dans un univers extrêmement balisé et réglementé mais semé d'embûches, qui peut pénaliser une industrie de plus en plus ubérisée par l'innovation dévorante des FinTech, beaucoup plus libres de leurs mouvements avec la caution de l'Union Européenne. Comme en atteste le conflit qui oppose la Commission Européenne aux banques à propos de la prochaine directive révisée sur les paiements (DSP2), les banques exigeant l'interdiction du web scraping - qui permet aujourd'hui à des services tiers d'obtenir et de récupérer sur les comptes des clients, avec l'accord de l'utilisateur, des données dans les espaces-clients web des banques.

Cette disparité des réglementations entre les acteurs de l'industrie bancaire et les FinTech dépasse une simple question d'équité. Elle concerne les enjeux fondamentaux de la protection des clients, particulièrement en matière de protection des données personnelles (privacy), que certaines FinTech pourraient aisément commercialiser...

## INVESTISSEMENTS

L'autre défi posé au secteur bancaire est celui des infrastructures bancaires dont nous devons la grande qualité aux investissements consentis par tous les acteurs depuis bien longtemps. Faut-il plaider pour leur libre accès ? Au risque de créer de nouvelles zones de risque pour tous ? L'Europe est interpellée, les clients aussi. Comment se fera la mise en oeuvre de la Directive sur les services de paiement ? Jusqu'où les clients sont-ils prêts à des concessions dans le domaine de la sécurité ? Enfin, les banques sont interpellées au premier chef ; leurs visions ne convergent pas forcément. Et pour cause : les FinTech peuvent être aussi des relais de croissance.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

**Entretien avec Patrick KLEER, DGA du CACE, qui pilote la transformation digitale du Crédit Agricole Centre-Est.**



Le secteur bancaire a connu une succession de révolutions technologiques en 40 ans, transformant la relation client en déportant la gestion des comptes et de la donnée vers des solutions à distance, personnalisées, sans le passage obligé en agence. Cela a débuté avec l'entrée des ordinateurs de bureau puis portables dans les entreprises et les foyers ; en France, cela s'est accéléré avec la généralisation de la carte à puce et du minitel ; puis, il y a eu évidemment la révolution d'Internet, du digital et de la mobilité. Pour l'industrie bancaire comme pour les clients, c'est gagnant-gagnant : les opérations sont simples, rapides, à distance tout en restant confidentielles et sécurisées, très peu coûteuses. La question face à tout nouveau progrès technologique consiste à se demander si elle va permettre à notre client de gagner en autonomie. Si c'est le cas, c'est une solution appropriée qu'il faut adopter. La digitalisation du Crédit Agricole Centre-Est va plus loin. Elle nous a contraints et permis de nous réinventer. Que ce soit dans nos activités de banque, d'immobilier, d'assurance, de conseil aux entreprises, de gestion de patrimoine, etc., ce que nous permet la digitalisation, et ça peut sembler paradoxal, c'est de réaffirmer que le cœur de notre métier, c'est la relation directe et durable avec nos clients. Par conséquent, en ôtant toutes les tâches répétitives à faible valeur ajoutée à nos conseillers grâce au numérique, nous avons revalorisé leur métier et leur rôle de terrain en agence et auprès des clients. Au Crédit Agricole Centre-Est, nous réalisons ainsi 3000 rendez-vous par jour, soit 800 000 rendez-vous par an. Et ce sont désormais des rendez-vous où tout le temps gagné grâce aux solutions digitales, nous le consacrons à l'écoute de nos clients et à la construction de solutions adaptées avec eux. Pour combiner cette proximité et cette modernité des solutions digitales, il y a deux facteurs clés de succès. Premièrement, l'investissement. Chaque année, le Crédit Agricole comme le Crédit Agricole Centre-Est déboursent plusieurs dizaines de millions pour des solutions informatiques nouvelles. Ils soutiennent aussi et prennent des participations dans des start-up, via un fonds dédié aux FinTech. Deuxième facteur de succès, le respect du temps d'appropriation de ces nouvelles technologies et nouveaux usages par nos clients et nos collaborateurs. Ainsi avons-nous mis en place des animateurs digitaux dans nos agences pour accompagner nos clients et collaborateurs les moins à l'aise. De même que nous avons accompagné nos collaborateurs dans la transformation de leur métier. L'un de nos enjeux à venir est d'ailleurs de mobiliser nos commerciaux davantage encore sur le terrain, en les incitant à rendre visite à leurs clients chez eux, dans leur entreprise. Ce qui suppose de leur fournir des solutions de mobilité embarquant toute « l'intelligence numérique » à leur disposition quand ils sont à leur bureau.

# BOURSE : NOUVEAU MONDE, NOUVELLES RÈGLES !

Grâce à la conférence organisée par LPFT, le 7 juillet dernier, retour sur 30 années qui ont changé la donne boursière dans le monde, obligeant les investisseurs, les émetteurs et les acteurs de la finance à adopter des stratégies et des approches nouvelles. Une publication sur le sujet, « 9 idées reçues sur... la bourse et les robots », éditée par LPFT, est attendue dans quelques semaines, en écho à cette table ronde.

Il y a 30 ans, Lyon Place Financière et Tertiaire est née l'année où la « corbeille » disparaissait du Palais du Commerce de Lyon comme du Palais Brongniart à Paris. La dématérialisation de la Bourse et la multiplication des produits financiers faisaient entrer les marchés dans une nouvelle ère avec des transactions et des flux de capitaux instantanés, automatisés, globalisés et des capitalisations boursières à des niveaux jusque-là jamais atteints. Il était donc inéluctable que l'association organise une table ronde sur ce sujet à l'occasion de son anniversaire. Le plateau réuni par LPFT était très complet avec Laurent JAFFRES, fondateur de la FinTech Vivienne Investissement, Dominique GOIRAND, gérant de portefeuille à La Financière d'Uzès, Bruno SILVA, investisseur pour Groupama, Emmanuel ARABIAN, émetteur sur les marchés pour le Groupe Seb et Alexis JANIN, d'Euronext. Avec le recul, tous ont été unanimes pour considérer que cette révolution



du fonctionnement de la Bourse a été bien plus qu'une mutation technologique. Elle a ouvert les marchés au grand public mais aussi provoqué une transformation des modèles, pourtant anciens, qui semblaient des lois d'airains pour des générations de traders et de brokers.

## NOUVEAUX MODÈLES

Jusque-là, l'analyse des marchés boursiers associait systématiquement risque et volatilité : la fameuse « théorie du portefeuille » dictait la diversification des portefeuilles d'actifs afin de limiter les risques d'effondrement et de garantir la meilleure performance à moyen et long terme. Elle s'appuyait d'une part sur l'hypothèse de choix rationnels des opérateurs qui évaluent le prix d'un actif en mesurant son risque par rapport au risque moyen du marché. D'autre part, sur l'a priori que tous les actifs (action, obligation, matières premières, immobilier) ne se comportent pas de manière identique. En période de troubles financiers, les piètres performances d'un actif

seraient alors compensées par la meilleure rentabilité d'un autre. Or, selon Laurent JAFFRES, la remise en cause des modèles traditionnels et ancestraux des marchés financiers a commencé lorsque les tout premiers hedge funds sont apparus avec des décisions d'investissement qui ont défié la loi d'airain et en obtenant des sur-performances ! Cette remise en cause a fini d'être achevée avec les corrections très abruptes de 2000, 2008 et 2011, démontrant que « les marchés ne sont pas gaussiens » : ils sont désormais mus par des phénomènes mimétiques imprévisibles tels que les hausses appellent des hausses spéculatives irrationnelles tandis que les krachs sont plus brusques et plus violents qu'avant justement parce que les investisseurs sur-réagissent aux aléas de marché, eux-mêmes plus nombreux et moins aisés à anticiper. Du coup, le rendement d'un portefeuille sera d'autant plus fort sur les valeurs extrêmes qui deviennent la norme et la source de sur-performances.

## S'ADAPTER

De nouveaux acteurs se sont adaptés plus vite que d'autres à cette nouvelle grille de lecture des marchés, en adoptant le « trader haute fréquence ». Le principe de cette technique consiste à utiliser de puissants algorithmes mathématiques et des ordinateurs ultra-rapides afin de détecter et d'exploiter les micromouvements de marché avec une échelle de temps de l'ordre de la dizaine de millisecondes. Ces machines sont capables d'exécuter des ordres à toute vitesse et de tirer profit de très faibles écarts de prix sur des valeurs ou encore des faiblesses passagères qui peuvent survenir sur les systèmes d'échanges de titres.

Ces nouveaux acteurs opèrent sur les zones d'inefficience de la gestion de portefeuille traditionnelle, où ils apportent liquidité et efficacité, entraînant contre toute attente un effet bénéfique sur les spreads et les coûts.

Toutefois, tout le monde n'avance pas au même rythme. Du côté de l'investisseur « traditionnel », attiré par la sécurité, comme les investisseurs institutionnels ou les compagnies d'assurance, rares sont ceux qui sortent des recettes connues. Ce type d'investisseur reste attiré par les obligations en cette période de taux bas. Mais « on n'échappera pas à une remise en cause intellectuelle pour savoir où aller demain », explique Bruno Silva pour qui, « tant que les contraintes de Solvency2 en matière de diversification des risques ne seront pas allégées, les marchés actions resteront fort limités pour les assureurs ».

## LIQUIDITÉS ET VOLATILITÉ

Ces nouveaux mécanismes favorisent-ils plus de liquidités pour les entreprises qui ont recours aux marchés financiers ? Ne s'exposent-elles pas davantage à un risque de volatilité forte ? Globalement, la liquidité a largement crû avec la forte baisse du coût d'accès au marché. Elle n'est pas forcément corrélée avec la volatilité, ce qui montre la meilleure efficacité des acteurs. Mais les disparités

sont très nombreuses. Au final, l'entrée du groupe SEB dans l'indice MSCI n'aura pas eu l'effet escompté en termes de liquidités. A l'opposé de ce qui se passe en Chine, où la liquidité atteint des sommets. Avec des taux de rotations de flottants de 4 fois dans l'année ! La maîtrise de la volatilité est plus complexe. Selon Laurent JAFFRES, les hedge funds ont contribué à la lisser en « jouant avec une volatilité historique, ou implicite en mesurant les risques futurs ce qu'il appelle le « thermomètre de la peur », ou sur une classe d'actifs à part entière, ce qui garantit une décorrélation ». Et quid de l'opérateur de marché dans ce nouveau monde ? « C'est avant tout un garde-fou, rappelle Alexis JANIN, qui doit éviter les dérives, purement quantitatives comme humaines. Avec comme outil, la possibilité de suspendre les cotations ».

La dernière partie du débat traite de la fonction stratégique de la relation investisseurs pour l'émetteur. Faut-il parler aux nouveaux robots du High Frequency Trading ou bien mieux vaut-il poursuivre les roadshows pour dialoguer avec les analystes ? L'impact de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) va probablement temporiser le « tout robot », comme le montre l'intérêt grandissant

accordé aux questions de gouvernance, de CV des dirigeants etc. Mais, les avis divergent quant à tout ce qui concerne l'obligataire : « les investisseurs regardent-ils surtout la notation comme le dit Bruno SILVA, ou demandent-ils à se faire une idée « de visu » comme le supposent Jean-Pierre LAC et Emmanuel ARABIAN ?

Il est ressorti de ces échanges nourris qu'il est inopérant d'opposer la « bourse à la papa » fondée sur des convictions et la « bourse des robots », fondée sur des calculs statistiques de performance sans lien avec les réalités micro et macroéconomiques. En définitive, ce qui importe, pour bien gérer un portefeuille, c'est de travailler avec ses convictions, tout en réussissant le bon dosage, en fonction d'objectifs de gestion que l'on s'est défini. Et là, le recours à la gestion quantitative va être déterminant pour optimiser l'efficacité de la gestion. Ceci, pour les valeurs du CAC40 ou le compartiment B pour l'instant. Quant aux valeurs moyennes, il faut probablement attendre pour les assimiler aux tendances des grandes. A suivre ! Avec une publication annoncée par LPFT, qui lancera dans quelques semaines un « 9 idées reçues sur... la bourse et les robots », en écho à cette table ronde.

## PHILANTHROPIE ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE : BIENTÔT DU NEUF ?

La philanthropie est au cœur des problématiques de gouvernance familiale et de structuration patrimoniale. LPFT a organisé le 9 mai dernier une conférence sur le thème « Entreprise et philanthropie : concilier enjeux sociétaux, optimisation fiscale et transmission ». Me Xavier DELSOL, à la tête du cabinet DELSOL Avocats y intervenait aux côtés de Guillaume DECITRE (Librairie Decitre, Fondation Decitre), François DUMONT (Commissaire aux comptes, Membre Commission Nationale Associations et Fondations de la CNCC), Stéphane MARTINOT (Fondation pour l'Université de Lyon), Yves MINSSIEUX (Fondation de France Centre Est) et Carmen SANCHEZ (Fondation de France Centre Est), sur l'aspect transmission d'entreprise.

### Pourquoi céder son entreprise à une fondation ?

Dans la vie d'une entreprise familiale, le fondateur se pose la question de la cession ou de la transmission. Deux sujets fiscaux en découlent : la fiscalité sur les plus-values et les droits de succession. La fondation ou le fonds de dotation peut être une réponse, au moins partielle, à la problématique fiscale et permet de donner du sens à son patrimoine. Il s'agit le plus souvent d'une cession de titres de propriétés de l'entreprise à la fondation, qui devient actionnaire. Ainsi la fondation actionnaire protège le capital de l'entreprise qu'elle détient car celui-ci a été transmis de façon irrévocable. Cela assure à la fondation des revenus réguliers.

### Est-ce aisé de céder ses parts à une fondation ?

Tout d'abord, la cession à une fondation ou à un fonds de dotation devra intervenir avant la vente des titres de l'entreprise. Par ailleurs, la donation doit être consentie à une fondation reconnue d'utilité publique ou à un fonds de dotation. Autrement dit, le dirigeant donateur ne devra tirer aucun avantage personnel de cette donation. Enfin, il conviendra de veiller à ce que la donation consentie à la fondation ne porte pas atteinte à la réserve héréditaire des enfants.

### C'est-à-dire ?

En France, il est interdit de déshériter ses enfants. Il revient de juri la moitié de la fortune à un enfant unique, 2/3 de la fortune à deux enfants et 3/4 de celle-ci pour 3 enfants et plus. Autrement dit, ce qu'il reste au parent, la quotité disponible, est la seule part que peut léguer le chef d'entreprise à une fondation. C'est sans doute là-dessus qu'il y a des améliorations envisageables dans la législation. C'est du reste l'une des préconisations du rapport d'Alexandre Jevakhoff, remis en avril 2017 au Ministre de l'Economie et des Finances Michel Sapin, émise sur la base

du rapport réalisé sur le sujet par PROPHIL et le cabinet DELSOL Avocats en 2015. L'idée est de donner plus de liberté aux parents d'utiliser leur fortune au profit d'une bonne œuvre en déverrouillant cette réserve héréditaire, sans la nécessairement la remettre en cause.

### Que faire pour faciliter les transmissions à des fondations ?

Il y a plusieurs pistes envisageables : par exemple, augmenter la quotité disponible ; ou bien limiter voire supprimer la réserve héréditaire dès lors qu'on donne à une fondation et qu'on a versé aux enfants un certain montant de la fortune ; on peut enfin déterminer un plafond fixe en valeur absolue à la réserve héréditaire.

### L'Etat y a-t-il intérêt ?

Certes, donner à une fondation permet une exonération des droits de mutations et ce sont des recettes que ne perçoit pas l'Etat. Toutefois, les fondations participent à l'intérêt commun et se substituent ou complètent l'action de l'Etat dans des domaines pour lesquels il a insuffisamment de marges de manœuvre.

En outre, cela a vraisemblablement une vertu économique. Avec le Cabinet PROPHIL, nous avons observé le fonctionnement et les règles juridiques et fiscales de plusieurs pays (nordiques notamment) sur la philanthropie. Or, on s'est rendu compte que les entreprises qui comptent parmi leurs actionnaires majoritaires des fondations résistent mieux aux chocs car elles sont moins soumises à la pression court terme des actionnaires classiques. De même leur gouvernance est mieux tenue, plus stable et plus soucieuse de son ancrage territorial. Bref, c'est aussi un bon point pour l'emploi et la vitalité du territoire et de son économie.

## PROGRAMME



- 8h00** - Accueil
- 8h30** - Introduction
- 8h45** - **COMPRENDRE** : intelligence artificielle et blockchain, de quoi parle-t-on ?
- 9h35** - **ANTICIPER** : vers quelles transformations allons-nous, dans les pratiques et le rapport au droit ?
- 11h00/11h15** - Pause
- 11h15** - **S'INTERROGER** : et les données personnelles dans tout ça ?
- 11h45** - **PRENDRE DE LA HAUTEUR** : quel univers juridique pour demain ?
- 12h45** - Cocktail déjeunatoire

## INTERVENANTS EXPERTS

**Olivier CHADUTEAU**  
Managing Partner, Day One

**Benoît FAVRE NICOLIN**  
Associé, KPMG

**Jean-Luc MARINI**  
Directeur Général en charge de la R&D,  
Safety data - CFH / Fondateur & Président,  
Wise Away / Ex-Universitaire

**Frédéric PANCHAUD**  
Directeur de l'offre Blockchain, VISEO

**Marc CLEMENT**  
Juge, Cour administrative d'appel de Lyon

**Me Marie du GARDIN**  
Avocat Associé, Fidal

**Mathieu FONTAINE**  
Notaire, Président de la Commission  
Numérique, Congrès des Notaires de  
France

**Jean-Philippe LALIGAND**  
Directeur Juridique, Akka Technologies

**Me Julie LEGOFF**  
Avocate, Pomelaw

**Me Aurélie DANTZIKIAN-FRACHON**  
Avocat associé, Lamy Lexel

**Franck VINCENS**  
Directeur juridique, Groupe Apicil

**Me Christiane FERAL-SCHUHL**  
Ancien bâtonnier du Barreau de Paris  
Avocat Associé, Cabinet FERAL-SCHUHL  
/SAINTE-MARIE

## ANIMATEURS

**Me Jean-Pierre GITENAY**  
Avocat associé, LAMY LEXEL

**Jean-Pierre LAC**  
Président de LPFT

**Guirec PENHOAT**  
DG finances, FIDUCIAL

## NOS PARTENAIRES

AFJE, Barreau de Lyon, Conseil Régional des Notaires, Métropole de Lyon, IDEA Lyon.  
Avec le soutien de FIDAL.

# Biennale Business & Droit 2017 VERS UNE JUSTICE ROBOTISÉE ?

La 4<sup>e</sup> biennale Business & Droit\* organisée par LPFT le 24 octobre prochain s'intéresse cette année aux enjeux et aux défis de l'intelligence artificielle, de la blockchain et des données personnelles pour les professionnels du droit. Le futur s'écrit déjà au présent... **INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX** : [www.lyon-finance.org](http://www.lyon-finance.org) - **AVOCATS** : validation 4 heures de formation continue.

\* La Biennale Business et Droit, créée par Lyon Place Financière et Tertiaire, invite juristes, acteurs financiers, conseils, entreprises à croiser leurs regards sur des sujets qui interpellent la pratique juridique.

**Jean-Pierre GITENAY, Vice-Président LPFT, Avocat Associé Fondateur Lamy Lexel, Président du comité de pilotage de la Biennale Business & Droit.**

### Pourquoi avoir opté pour cette thématique de la biennale ?

Lors de la dernière biennale il y a deux ans, le digital faisait partie des mutations parmi d'autres auxquelles le chef d'entreprise est confronté. En deux ans, cette mutation s'est accélérée au point de devenir une révolution technologique, économique, sociétale... qui transforme l'ensemble des secteurs d'activité et pose des questions juridiques nouvelles. Et cela va même au-delà : les métiers du droit eux-mêmes sont affectés peu à peu par l'IA, le big data, la blockchain...

### En quoi les métiers du droit sont-ils affectés ?

Cela déferle outre-atlantique et cela débute en Europe et en France, le digital et l'intelligence artificielle ont initié de nouvelles pratiques du droit. L'analyse algorithmique des jurisprudences permet d'anticiper l'orientation des décisions et leur coût éventuel. C'est ce qu'on appelle la justice prédictive. A terme, de petits litiges pourraient même être arbitrés par des machines demain. Cela concernerait par exemple les recouvrements de créances, les divorces simples, les litiges de voisinage, etc.

### Est-ce une vraiment avancée de la justice ?

Oui, si l'on considère que faire traiter ces affaires simples désengorgerait les tribunaux, ce qui donnerait de l'air à la justice. Elle serait rendue de manière plus sereine, dans des délais raisonnables,

et traiteraient des cas litigieux, qui ne peuvent être automatisés. Mais le point de vue que j'exprime n'est pas partagé par tous. C'est un des enjeux de la biennale que d'en discuter et de permettre à chacun de se faire son opinion grâce à l'éclairage d'experts des technologies et du droit.

### Après les FinTech, on inaugure l'ère des LegalTech ?

Oui absolument. Il y en a déjà plus de 150 en France : des start-up qui proposent des solutions pour fluidifier les parcours en justice ou pour faciliter et digitaliser les actes. Cela a par exemple été inauguré avec les actes électroniques des notaires. Il existe aussi de plus en plus de sites web qui proposent des contrats clés en main que l'on peut télécharger. Tous ne sont pas forcément bien rédigés mais c'est une tendance lourde et irréversible.

### Ne risque-t-on pas une « uberisation » des professions juridiques ?

Il y aura des gagnants et des perdants. En tout cas, les gagnants seront les cabinets qui recruteront les meilleurs professionnels en même temps qu'ils investiront ce champ nouveau ouvert au droit. Aux Etats-Unis, les plus grands cabinets embauchent aujourd'hui des ingénieurs dans les high techs et investissent dans des robots qui, à travers l'analyse de la data et de la jurisprudence, apportent des conseils et défrichent des dossiers. Ce sont de nouveaux assistants. Chez Thales, des robots font le même travail de veille et de compilation initiale des éléments requis pour constituer un dossier de réponse aux appels d'offres. Au final, c'est la performance des cabinets et des entreprises qui s'améliore.

# VERS UNE JUSTICE ASSISTÉE PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Premier conseiller à la Cour Administrative d'Appel de Lyon, Marc CLEMENT interviendra lors de la Biennale pour évoquer la place à venir des algorithmes dans la pratique quotidienne des professionnels du droit. Entretien.

## En quoi les algorithmes feront partie du quotidien des professionnels du droit désormais ?

Cela fait déjà pas mal de temps que les professions juridiques ont abordé le tournant digital, notamment **en utilisant massivement aujourd'hui** des bases de données **ou encore la dématérialisation des échanges avec l'application Télérecours pour la juridiction administrative**. Néanmoins, le phénomène s'accélère et se généralise. La loi pour une république numérique entrée en application au début de l'année 2017 dope le marché **ouvrant à l'OpenData l'ensemble des décisions rendues par tous les tribunaux** dès lors **que les jugements** sont rendus anonymes. Du coup, des algorithmes **et de nouvelles applications prétendent**

aujourd'hui aux Etats-Unis la société LexMachina.

## Ira-t-on jusqu'à des décisions de justice automatisée et avec des barèmes ?

Les algorithmes sont destinés à faciliter les recherches des particuliers ou des entreprises, lorsque l'affaire **peut s'appuyer sur un grand nombre de cas répétitifs**, mais **ils peuvent** aussi décharger les professionnels de tâches laborieuses **dans la constitution d'une documentation pertinente**. Ces derniers pourront alors mieux se mobiliser sur la partie la plus noble de leur métier : l'analyse du dossier, l'élaboration d'un argumentaire, le contact humain... Néanmoins, il y a une tentation d'aller plus loin et d'automatiser les décisions

de justice. Au Royaume-Uni viennent d'être créées les on line courts qui traitent de petits litiges. Un juge humain prend bien la décision mais il n'y a plus d'audience formelle. Ce qui contribue à désacraliser la justice et pose un certain nombre de questions juridiques fondamentales nouvelles. De fait, le secteur des LegalTech est en plein essor avec des start-up qui ont récemment développé des solutions pour rédiger des documents juridiques, analyser une affaire à partir d'une recherche documentaire, ou encore estimer la probabilité de



**analyser** en un temps record une masse énorme de jurisprudence pour anticiper le résultat d'un contentieux ou, à tout le moins, ses chances de succès ou d'échec ; choisir les arguments les plus pertinents ; ou évaluer le montant d'éventuelles indemnités... Un travail « inhumain » quand on sait que plus de 2,5 millions de décisions civiles et commerciales confondues sont rendues chaque année.

## Que vont identifier et analyser ces algorithmes ?

**Les LegalTech se font fort** en un temps record d'estimer, en fonction des décisions prises dans le passé par telle ou telle juridiction, voire tel ou tel juge, le résultat d'une affaire et le coût qu'elle va induire pour les parties. Dans le cadre du divorce par consentement mutuel qui vient d'être dé-judicialisé, les outils de justice prédictive **cherchent** à anticiper le calcul au mieux les prestations compensatoires et à objectiver l'acte avec le client en se fondant sur ce qui se pratique communément. Même chose concernant les indemnités de rupture abusive de contrat ou bien en matière d'indemnité prudhomale. Cela permet aux professions juridiques et à leurs clients d'élaborer ensemble des stratégies et des arguments fondés sur ces pratiques jurisprudentielles **comme le propose**

succès d'un procès. L'année dernière, le cabinet américain Baker Hostetler a intégré dans ses méthodes de travail ROSS, le système d'intelligence artificielle d'IBM pour assister ses avocats sur les questions de jurisprudence.

## Comment réagissent les professionnels ?

Bien sûr, les réactions sont contrastées entre technophiles et technophobes. Néanmoins, l'obligation de dématérialisation des dossiers impose à tous de faire évoluer les méthodes de travail. La formation initiale et continue des professionnels du droit doit s'emparer de ces sujets en permettant aux juristes de mieux connaître chaque technologie, d'en connaître le fonctionnement, les capacités, les développements possibles. Et qu'à partir de là, ils soient capables de comprendre en quoi ces technologies sont de nouveaux défis pour le droit lui-même. Y compris dans ses principes fondamentaux : que devient la notion juridique de responsabilité par exemple à l'heure du véhicule autonome ? **C'est ce que nous expérimentons à la Cour administrative d'appel de Lyon en partenariat avec la faculté de droit de l'UCLy dans le cadre d'organisation de procès fictifs**. L'ingénieur et le juriste gagneront à mieux se connaître.

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : OÙ EN EST-ON ?

Intervenant de la Biennale, Jean-Luc MARINI, Fondateur de SAFETY DATA-CFH et de WISE AWAY, Universitaire, fera le point sur l'avancée l'IA et la robotisation des services et des prestations intellectuelles. Où finit la réalité ? Où débute le rêve ? Premières anticipations dans cet entretien.



Au cours des 5 dernières années, on a vu apparaître des robots de services, des robots applicatifs de plus en plus performants et intelligents, capables de délivrer un travail d'assistance aux experts, qu'ils s'agissent d'experts du droit, de la finance, de la comptabilité mais aussi de la vente, du recrutement.

Le principe est simple : l'utilisateur accède à une plateforme sur laquelle il entre en dialogue avec ce que l'on appelle un chatbot, c'est-à-dire un robot conversationnel, qui pose des questions, est capable d'analyser les réponses qui lui sont faites et de fournir à l'utilisateur la réponse et/ou le service personnalisé(s) attendu(s) par l'utilisateur. Ces robots dialoguent via du texte mais le cas échéant, via la voix. Dans le cadre d'une recherche de candidats pour un recrutement, de plus en plus de cabinets spécialisés procèdent à un premier écrémage grâce à des robots qui procèdent à une sélection des CV puis à un entretien préalable. Ce n'est qu'ensuite que les experts « humains » du recrutement prennent le relais.

Dans le domaine du droit, l'évolution est semblable, aux Etats-Unis en particulier, avec des cabinets qui mettent en place des services automatisés de prestations juridiques simples et standards (contrats-types, etc.).

Mais aussi qui investissent dans des robots d'assistance capables de se plonger dans la jurisprudence, de remonter le temps en étudiant toutes les décisions prises par tel ou tel juge, etc. Non seulement cela permet d'élaborer des stratégies juridiques, mais ces robots permettent évidemment de réaliser des gains de productivité considérables : inépuisables, ces robots cherchent, lisent, trouvent plus vite qu'un humain et ce, 24h/24, 7j/7... Ce sont des stakhanovistes du droit !

Le développement de ces LegalTech donne lieu à la création de nombreuses start-up auxquelles contribuent ensemble des juristes professionnels, des ingénieurs IT et des data analysts. En France, le créneau se développe mais est relativement lent, non pas tant par manque de compétences (elles sont remarquables et reconnues mondialement) mais par frilosité des investisseurs. A suivre de près si l'on veut que les professionnels du droit en France adoptent des solutions made in France plutôt que des robots créés quasi-exclusivement aux Etats-Unis.

## ACTUALITÉS

# INCIT' FINANCEMENT, LA RÉGION MOBILISE.

La Région crée Incit'financement : la première plateforme régionale destinée à mobiliser l'épargne des citoyens pour financer les entreprises grâce à un partenariat public-privé inédit.



Comment accompagner la croissance des entreprises régionales ? Comment mobiliser de l'épargne de proximité et développer une forme de « patriotisme régional » des investisseurs de la Place Auvergne-Rhône-Alpes ?

C'est à cette équation à deux inconnues que répond Incit'financement, la première plateforme de financement participatif favorisant l'épargne de proximité. Un modèle totalement inédit en France. Concrètement, il s'agit d'une initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, portée par la coordination régionale des Business Angels, forte de 11 associations, et rassemblant un large partenariat public, privé et associations.

**« Nous sommes la première Région française à lancer une telle plateforme »**

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grâce à cet outil de place, tout « investisseur citoyen » pourra, en pleine conscience des risques liés à un investissement dans une société non cotée, rentrer directement au capital des entreprises les plus prometteuses d'Auvergne-Rhône-Alpes via un financement participatif.

"Incit'financement doit permettre d'ici 5 ans de doubler l'investissement citoyen au bénéfice des entreprises, le faisant passer de 3,5 à 8 M€. Avec l'effet de levier généré par les co-investisseurs,

24 M€ seront injectés par an au capital des

entreprises" a déclaré Dominique FAVARIO, Président de la coordination régionale des associations de Business Angels. L'enjeu est de taille : les PME à fort potentiel de croissance peuvent accélérer le développement économique régional et créer de nouveaux emplois, mais elles sont souvent bridées par un manque de fonds propres. Ce qui les empêche de devenir des ETI dont le tissu reste très insuffisant en France en comparaison de ses voisins du nord de l'Europe, allemand et italien notamment.

Suite à l'acquisition de la plateforme AB Funding, les sociétaires ont décidé de souscrire au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Incit'financement » à hauteur de 800 000€ dont 35% apportés par la Région. Incit'financement est soutenu par l'ensemble des acteurs du financement régionaux à savoir les banques mutualistes (Caisse d'Epargne Rhône Alpes, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, Crédit Agricole Centre-Est, Crédit Agricole des Savoie, Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes), les fonds d'investissement (Kreaxi, Siparex, Sofimac, Rhône Dauphiné Développement), l'URSCOP et Bpifrance.

Plus d'infos : [www.incit-financement.fr](http://www.incit-financement.fr)

# TAUX BAS ENTRE PRÉJUGÉS ET IDÉES FAUSSES, COMMENT APPRÉHENDER CETTE PÉRIODE ?

Les membres du cycle outils de financement de LPFT animé par Guirec PENHOAT ont travaillé à la réalisation d'une publication\* pour décrypter cette période de taux bas et aider les entreprises et les acteurs de la Place à prendre les bonnes décisions. Une conférence sur le sujet s'est tenue en novembre 2016 pour débiter les 12 mois d'anniversaire de LPFT.

La période inaugurée depuis 40 ans, qui s'est accentuée depuis le début du millénaire puis la crise financière de 2008, est marquée par des taux très bas -certains furent négatifs en 2016- et par une quasi-absence d'inflation dans la zone euro. Une période inédite, historique, et un peu ubuesque dans laquelle les prêteurs font quasiment cadeau de l'argent qu'ils prêtent, voire paient pour avoir le privilège de faire crédit !

La première partie de la publication rappelle à quoi correspondent les taux d'intérêt nominaux, réels et naturels et explique le phénomène contemporain au regard de deux hypothèses : ou bien la situation est la conséquence de la baisse généralisée de la productivité et la tendance est à la stagnation séculaire ; ou bien, seconde hypothèse, ces taux bas puisent leur origine dans un excédent de liquidités et dans leur orientation. Mais au-delà, cet opuscule est un précieux et utile outil

d'aide à la décision, qui doit permettre aux dirigeants et aux responsables financiers des entreprises de comprendre l'impact d'une telle situation monétaire, d'anticiper les évolutions à venir et de se mettre à la place aussi des partenaires des entreprises que sont les banques, les assurances et les sociétés de conseil qui traversent aussi cette période inédite avec leur propre grille de lecture.

Le livret balaie 9 idées reçues depuis le prix de l'argent jusqu'aux conséquences macro-économiques de cette situation, en passant par des questions d'opportunité ou non de l'endettement, l'intérêt d'opter pour des taux fixes ou variables... le document n'évitant pas non plus la sempiternelle question de savoir si cela est profitable ou non aux banques ! A chaque question, des réponses étayées et directes, avec des conseils pratiques pour nourrir sa propre réflexion de dirigeants.



## REJOIGNEZ LE CLUB CORDELIA OU PARLEZ-EN À VOS (JEUNES) COLLABORATEURS !

Créé en 2002, le club Cordelia permet aux jeunes managers des entreprises membres de Lyon Place Financière et Tertiaire de développer leur réseau interne en organisant régulièrement des rencontres conviviales.

### Les derniers événements :

- 26 mai 2016 : Déjeuner Cordélia, sur le thème des CA, de l'indépendance et la féminisation
- 19 octobre 2016 : Experience unique a l'I-WAY (Escape Room)
- 8 février 2017 : Présentation d'un nouvel espace de coworking : le SOFFFA
- 17 mai 2017 : Présentation de l'incubateur de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, le B612
- 20 septembre : Rencontre Cordélia autour d'une pétanque

### Présidents du Club :

- Alexandre BIDEAU (LAMY LEXEL)
- Blanche ROCHE (CM-CIC Investissement)



\*« 9 idées reçues sur les effets des taux bas, pour le meilleur ou pour le pire ? »  
A télécharger sur <http://www.lyon-finance.org/publications-supports/publications>



Lyon Place Financière et Tertiaire fête ses 30 ans le 23 octobre à 19h30 au Palais de la Bourse et organise à cette occasion une soirée de Gala. Philippe DESSERTINE, économiste, s'exprimera sur le thème "Dans un monde de rupture, quelle place pour la proximité ?".

Inscriptions closes.



### LA LETTRE D'INFORMATION

**Lyon Place Financière et Tertiaire**

Palais du Commerce

Place de la Bourse – 69002 Lyon

Tél. 04 78 37 62 30

lpft@lyon-finance.org - [www.lyon-finance.org](http://www.lyon-finance.org)

[@lpft-officiel](https://twitter.com/lpft-officiel) [lyon-place-financiere-et-tertiaire](https://www.linkedin.com/company/lyon-place-financiere-et-tertiaire)



Directeur de la publication : Jean-Pierre Lac

Comité de rédaction : Jean-Pierre Lac, Béatrice Varichon

Conception-réalisation : INDKO

Rédaction : Raphaël Eulry

Crédit photos : LPFT, fotolia.

Si vous ne recevez pas le programme mensuel de Lyon Place Financière et Tertiaire par mail, contactez-nous : [lpft@lyon-finance.org](mailto:lpft@lyon-finance.org)